

3. Le fossé hommes-femmes dans le secteur agricole: faits et chiffres⁹

L'activité agricole occupe une place importante pour les femmes, mais les agricultrices (voir Encadré 4) n'ont qu'un accès relativement limité aux ressources productives et aux services nécessaires aux exploitants agricoles. Aussi une femme a-t-elle moins de chances qu'un homme d'être propriétaire d'un bien foncier ou de bétail, d'adopter de nouvelles technologies, d'avoir accès au crédit ou à d'autres services financiers, ou encore de bénéficier d'une formation ou de services de vulgarisation. Il arrive même que les femmes ne puissent pas décider en toute indépendance de leur emploi du temps.

S'il est établi que le fossé hommes-femmes présente des caractéristiques différentes selon la ressource analysée et la localisation, on observe, d'une région à l'autre, des similitudes entre les causes sous-jacentes de la disparité patrimoniale entre les hommes et les femmes: en l'occurrence, ce sont les normes sociales qui limitent de façon systématique les options offertes aux femmes. Cela étant posé, quelle qu'en soit la cause ou l'ampleur, la disparité de patrimoine entre hommes et femmes porte atteinte à la productivité agricole des femmes et, de ce fait, comporte des coûts économiques et sociaux de plus vaste portée.

La terre

Pour les ménages dont la subsistance dépend de l'agriculture, la terre est le bien le plus important. L'accès à la terre est un préalable fondamental à l'activité agricole et, dans bien des régions, son contrôle est synonyme de richesse, de statut et de pouvoir. En renforçant l'accès des femmes aux actifs fonciers et leur maîtrise sur ces derniers, on contribue de façon importante à conforter leur statut et leur influence au sein des ménages et des communautés. L'amélioration de l'accès à la terre et la garantie du titre

foncier des agricultrices influent directement sur la productivité du secteur, sans parler des répercussions importantes en termes d'amélioration du bien-être de la famille. Ainsi, au Népal, le renforcement du statut de propriétaire foncier de la femme a comme corollaire une amélioration de la santé des enfants (Allendorf, 2007).

L'abondance des exemples qui illustrent concrètement l'inégalité d'accès à la terre entre hommes et femmes ne laisse aucune place au doute. Dans l'ensemble des régions en développement, on observe de façon uniforme qu'une femme a moins de chances d'être propriétaire ou exploitante de parcelle agricole, moins de chances de pouvoir prendre des terres en location, et que, bien souvent, on ne lui donnera à travailler que des parcelles de moindre qualité ou plus exiguës.

C'est dans le document intitulé « Base de données Genre et Droit à la Terre de la FAO » (FAO, 2010f) que l'on trouve les données les plus complètes concernant l'accès des femmes aux terres cultivables. Ces données proviennent de différentes sources: enquêtes sur les ménages, recensements agricoles ou études menées par des chercheurs. Elles fournissent des informations sur la proportion d'hommes et de femmes pouvant prétendre au titre d'« exploitant agricole ». On définit comme exploitant agricole une personne ou un groupe de personnes assumant la gestion d'un actif foncier agricole. Cet actif peut être objet de propriété, de location ou d'attribution à partir de ressources foncières communes, et il peut être exploité sur la base du système de métayage.

Dans toutes les régions, on observe des disparités profondes en matière de détention d'actifs fonciers (voir Figure 8). Ainsi, les femmes représentent-elles moins de 5 pour cent de l'ensemble des détenteurs d'actifs fonciers agricoles dans les pays

⁹ Le contenu de ce chapitre s'inspire du document FAO (2010e).

ENCADRÉ 4

Les femmes exploitantes agricoles et chefs de famille et la pénurie de données

Les données concernant les femmes opérant dans le secteur agricole sont loin d'être complètes. La plupart de ces femmes déploient leurs activités dans le cadre d'une unité de production familiale, de sorte qu'elles sont en général étroitement associées aux autres travaux que requiert la vie du ménage. La majeure partie des données dont on dispose sur les agricultrices proviennent d'enquêtes sur les ménages et concernent les activités de familles ayant à leur tête une femme – soit une minorité dans la plupart des pays. On dispose de certaines données concernant les parcelles exploitées par des femmes au sein de ménages dirigés par des hommes, principalement en Afrique où il est fréquent que les hommes et les femmes exploitent des parcelles séparées. Nous utilisons, dans le présent chapitre, une unité d'observation: l'individu, le ménage, l'exploitation ou la parcelle agricole, qui varie en fonction de la ressource analysée et de la disponibilité de données.

On observe généralement une présence accrue de ménages dirigés par des femmes en Afrique subsaharienne (voir le Tableau annexe A5), mais ce constat tend à masquer des variations considérables au sein de la région. En réalité, dans le monde en développement, c'est justement en Afrique subsaharienne que l'on trouve les pays présentant le taux le plus élevé (Swaziland) ainsi que le taux le plus faible (Burkina Faso) de ménages dirigés par des femmes.

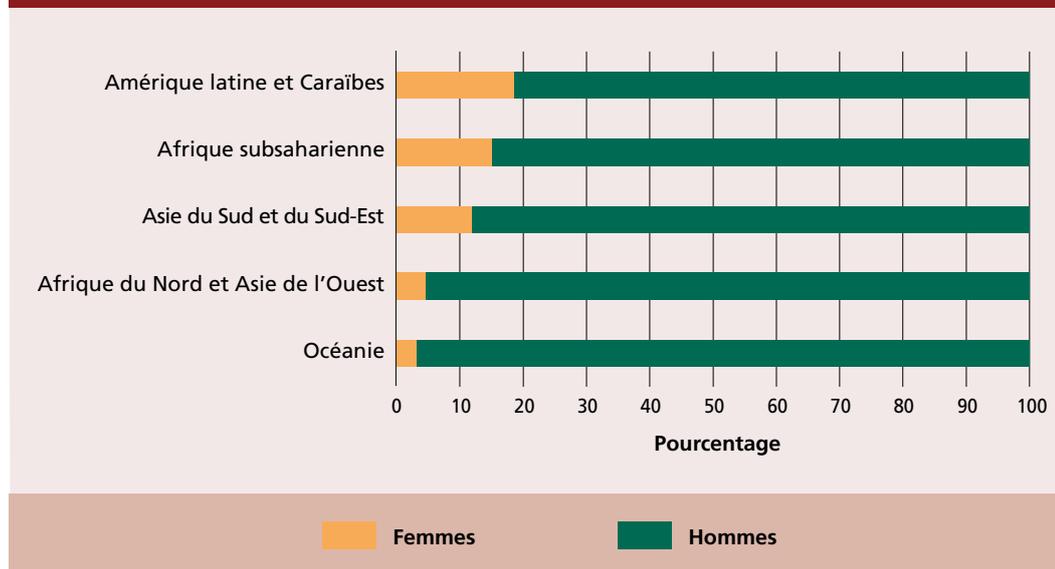
Il convient d'opérer une distinction entre deux types de ménages dirigés par des femmes: i) ceux où la direction féminine existe *de facto*, c'est-à-dire lorsque le partenaire masculin adulte s'en est allé travailler au loin mais reste solidaire à travers des envois de fonds et d'autres liens d'ordre économique et social; et ii) les ménages dirigés par des femmes *de jure*, c'est-à-dire opérant sans partenaire masculin, qu'il s'agisse par exemple de veuves, de divorcées ou de femmes restées célibataires. On ne dispose généralement pas de données suffisamment détaillées pour établir des distinctions entre ces différents types de ménages; toutefois, dans les rares cas où ces données existent, on observe que la plupart des ménages dirigés par des femmes appartiennent à la seconde catégorie. Au Malawi, au Panama et en Ouganda, respectivement 70, 63 et 83 pour cent de l'ensemble des ménages dirigés par des femmes relèvent de la catégorie *de jure* (Chipande, 1987; Appleton, 1996; et Fuwa, 2000). Au Cambodge et en République démocratique populaire lao également, la plupart de ces ménages sont *de jure* (FAO/GSO/MoP, 2010, et FAO/MAF, 2010). Les études offrant une ventilation selon le type de direction féminine du ménage révèlent, pour la plupart, que ceux de la catégorie *de jure* présentent la plus grande vulnérabilité à tout un éventail de perturbations d'ordre économique et social (Seebens, 2010).

d'Afrique du Nord et d'Asie de l'Ouest pour lesquelles on dispose de données. S'agissant de l'Afrique subsaharienne, la moyenne de 15 pour cent enregistrée n'est pas sans masquer d'importantes variations, allant de moins de 5 pour cent au Mali à plus de 30 pour cent dans des pays comme le Botswana, le Cap-Vert et le Malawi. Quant à l'Amérique latine, c'est elle qui détient le record de la moyenne régionale de femmes détentrices de parcelles agricoles, avec plus de 25 pour cent au Chili, en Équateur et au Panama.

Outre le fait qu'ils sont plus souvent détenteurs de biens fonciers que les femmes, les hommes ont généralement en main des unités foncières plus étendues. Selon la base de données RIGA, fruit d'enquêtes sur les ménages et qui réunit des données représentatives et comparables sur une vingtaine de pays, les ménages dirigés par des hommes exploitent en moyenne des terres agricoles de plus grande dimension que les ménages dirigés par des femmes, et ce dans tous les pays observés (voir Figure 9). C'est au Bangladesh, en Équateur et au Pakistan que

FIGURE 8

Proportions d'hommes et de femmes parmi les exploitants agricoles, dans les principales régions en développement



Note: Faute de données, les agrégats régionaux ne comprennent pas tous les pays.

Des données par pays sont présentées au Tableau annexe A5.

Source: FAO, 2010f.

l'on relève les inégalités les plus aiguës, avec, en moyenne, des parcelles au moins deux fois plus grandes pour les ménages dirigés par des hommes que pour ceux dirigés par des femmes. Les résultats de la base de données RIGA corroborent les études entreprises en Amérique latine (Deere et León, 2003) et en Afrique (FAO, 1997), selon lesquelles les unités foncières détenues par les hommes sont généralement de plus grande taille que celles sous responsabilité féminine.

Le bétail

Le bétail constitue un autre actif d'importance cruciale dans les campagnes (FAO, 2009a). Dans de nombreux pays, c'est l'un des éléments les plus importants du patrimoine agricole, qui représente une source de revenus et d'accumulation de richesses, en même temps qu'un rempart contre les perturbations. En outre, dans bien des régions, les animaux de trait constituent la principale force motrice employée pour le labourage, le défrichage et le transport.

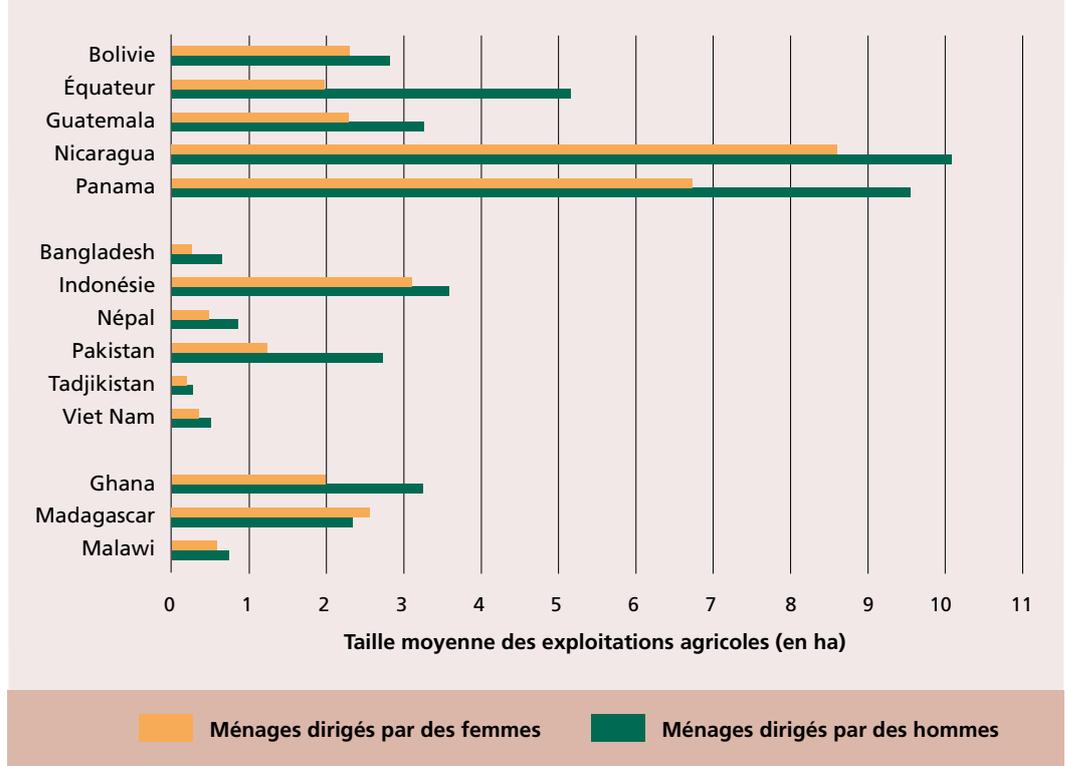
Tout comme pour l'accès aux ressources foncières, l'observation des faits révèle qu'il existe, en matière de détention de cheptel,

des inégalités généralisées entre hommes et femmes. En effet, les ménages dirigés par des hommes détiennent, en moyenne, davantage de bétail que les ménages dirigés par des femmes (voir Figure 10). Dans des pays comme le Bangladesh, le Ghana et le Nigéria, cette inégalité semble particulièrement prononcée, puisque les hommes y détiennent des actifs plus de trois fois supérieurs à ceux des femmes. En Indonésie et au Pakistan, pays pour lesquels la base de données RIGA renseigne sur les revenus provenant du bétail sans donner de précisions sur la composition des cheptels, les revenus nets liés à la détention de bétail sont nettement plus élevés pour les ménages dirigés par des hommes que pour ceux dirigés par des femmes.

La base de données RIGA fournit des informations ventilées par ménage en fonction du sexe du chef de famille, si bien qu'elle ne fait pas apparaître les lignes d'autorité décisionnelle à l'intérieur du ménage en matière de gestion du bétail. Les situations varient en fonction de la culture et du contexte. Toutefois, en règle générale, c'est aux hommes qu'il revient de s'occuper des animaux de grande taille et de les vendre, comme les bovins, les chevaux et les chameaux, tandis qu'il échoit aux femmes

FIGURE 9

Avoirs des ménages ruraux: taille des exploitations agricoles



Note: Les différences entre les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes sont significatifs, sur le plan statistique, à un niveau de confiance de 95 pour cent pour tous les pays sauf la Bolivie, l'Indonésie, Madagascar, le Nicaragua et le Tadjikistan.

Sources: FAO, 2010d et Anríquez, 2010.

de s'occuper d'animaux plus petits comme les chèvres, les moutons, les porcs et la volaille (FAO, 2009a). C'est ainsi qu'au Nicaragua, les femmes détiennent près de 10 pour cent du bétail et des animaux servant au travail, mais entre 55 et 65 pour cent des porcs et de la volaille (Deere, Alvarado et Twyman, 2009). Même lorsque les femmes ont la copropriété d'animaux de grande taille, elles n'en ont pas nécessairement l'usage effectif, comme on a pu constater dans le cas des femmes indiennes et de l'utilisation des bœufs (Chen, 2000).

La base de données RIGA donne une description physique du bétail – exprimée en unités de bovin tropical – mais les résultats qu'elle fournit sont conformes à ceux d'autres études qui analysent la valeur des actifs en bétail. Ainsi, les données provenant du nord du Nigéria indiquent que les actifs en bétail détenus par les hommes représentent, en valeur, environ deux fois ceux détenus par les femmes (Dillon et Quiñones, 2010). La même étude observe que les hommes et

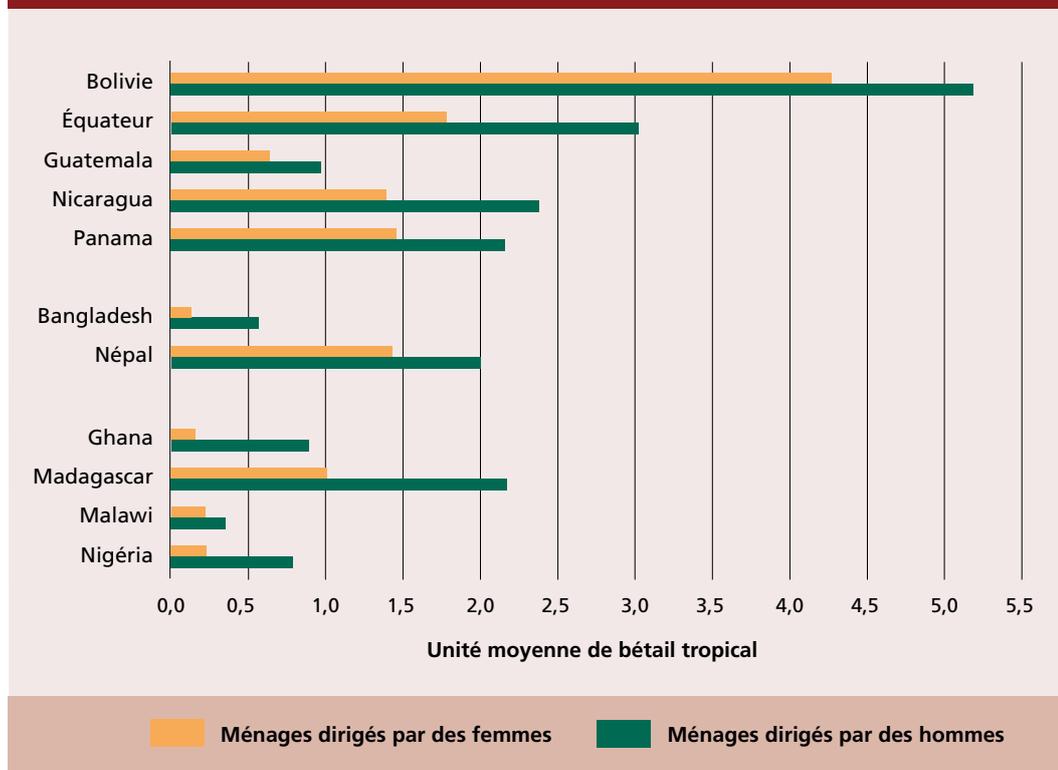
les femmes ont une façon différente de se servir du bétail comme réserve de richesse et de protection contre les crises: les hommes tendent à conserver des actifs sous forme de grands animaux tels que les vaches et les taureaux, tandis que les femmes se tournent davantage vers les petits animaux, ainsi que les biens durables du ménage et la bijouterie. Par ailleurs, les femmes tendent à puiser dans ces actifs plus rapidement que les hommes en cas de crise, mais aussi à mesure qu'elles avancent en âge (Dillon et Quiñones, 2010).

La main-d'œuvre agricole

La disponibilité en main-d'œuvre dépend de la capacité interne de travail que peut mobiliser un ménage ainsi que du volant de main-d'œuvre disponible sur les marchés locaux. Plusieurs facteurs contribuent à accentuer les contraintes supplémentaires auxquelles se heurtent les femmes et les ménages dirigés par

FIGURE 10

Cheptel possédé par les ménages dirigés par des hommes et par ceux dirigés par des femmes



Notes: Calculs effectués à partir d'enquêtes sur les ménages, représentatives sur le plan national. Le nombre de têtes de bétail est calculé en prenant pour base l'unité de bétail tropical (UBT), qui équivaut à un animal de 250 kg. Les taux de conversion varient selon les régions. Par exemple, en Afrique du Sud, le taux de conversion est le suivant: 1 bovin = 0,7 UBT, 1 porc = 0,2 UBT, 1 mouton = 0,1 UBT et un poulet = 0,01 UBT. Les différences entre les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes sont significatifs, sur le plan statistique, à un niveau de confiance de 95 pour cent pour tous les pays sauf pour le Guatemala.

Sources: FAO, Équipe RIGA et Anríquez, 2010.

des femmes, relativement à leurs homologues masculins, pour obtenir de la main-d'œuvre. Les femmes rencontrent généralement des difficultés qui les touchent de façon spécifique lorsqu'elles se louent comme main-d'œuvre agricole ou lorsqu'elles cherchent à en embaucher. Les carences en capital humain, qui se manifestent par exemple au niveau de la formation, de la santé et de la nutrition, pèsent sur la productivité de la main-d'œuvre féminine, dans le secteur agricole comme dans d'autres secteurs (Behrman, Alderman et Oddinott, 2004) (voir Encadré 5). Par ailleurs, certains problèmes nutritionnels tels que la carence en fer, phénomène très répandu et qui affecte directement la productivité de la main-d'œuvre, touchent tout particulièrement les femmes (Quisumbing et Pandolfelli, 2010). De plus, le clivage des tâches entre hommes et femmes est très marqué pour certains travaux

agricoles, si bien qu'il est difficile d'opérer une substitution. Et l'on ne saurait oublier que les femmes doivent réserver le temps nécessaire à leurs obligations domestiques telles que s'occuper des membres de la famille ou aller ramasser le bois de feu et rapporter l'eau (McGuire et Popkin, 1970; Quisumbing et Pandolfelli, 2010).

Les raisons pour lesquelles les ménages dirigés par des femmes ont plus de difficultés que les ménages dirigés par des hommes à mobiliser la main-d'œuvre nécessaire tiennent au fait qu'ils comptent généralement moins de membres et davantage de personnes à charge. Dans certaines régions, l'émigration des hommes vient encore aggraver la charge déjà imposée par la spécificité de certaines tâches agricoles (Peters, 1986). Lorsque les ménages dirigés par des femmes reçoivent une assistance de la part d'hommes proches

ENCADRÉ 5

La productivité de la main-d'œuvre et la faim, la nutrition et la santé

La faim, la nutrition et la santé sont des facteurs qui conditionnent de très près la capacité de travail d'une personne, sa productivité et son développement cognitif. S'agissant de la nutrition, 37 pays en développement seulement procèdent à la collecte de données sur le déficit énergétique chronique (DEC) touchant les hommes et les femmes (voir Tableau annexe A6) (OMS, 2010). Dans 17 de ces pays, la différence entre la proportion de femmes et d'hommes atteints de DEC ne dépasse pas 1 pour cent. Sur les 20 pays restants, 13 révèlent une proportion plus élevée de femmes souffrant de DEC. Ces observations parcellaires semblent indiquer qu'en Afrique subsaharienne, les femmes sont moins exposées que les hommes à la DEC, tandis qu'en Amérique du Sud et en Asie, et notamment en Asie du Sud-Est, ce sont les femmes qui risquent le plus d'en être atteintes. Les données relevées concernant les adultes sont conformes à celles dont on dispose pour les enfants en insuffisance pondérale de moins de cinq ans. En Asie et dans la région Pacifique, par exemple, le phénomène de l'insuffisance pondérale est plus répandu chez les filles que chez les garçons, alors que l'on observe l'inverse en Afrique subsaharienne.

S'agissant de la faim et de la nutrition, s'il est vrai que dans certains des endroits étudiés les femmes se trouvent désavantagées, on ne peut pas généraliser. Cependant, il existe certains problèmes nutritionnels et de santé qui touchent un sexe en particulier. Ainsi, les besoins énergétiques et nutritionnels de la femme augmentent pendant les périodes de menstrues, de grossesse et d'allaitement, et la qualité de sa nutrition se répercute sur ses enfants. Il est également démontré que les femmes ont un taux de morbidité plus élevé que les hommes – pas seulement attribuable à leur plus grande longévité – et qu'elles ont moins de chances d'avoir accès aux services de santé (Buvinic et divers collaborateurs, 2006). On voit donc que les différences qui caractérisent les hommes et les femmes en matière de nutrition et de santé pourraient avoir d'importantes répercussions pour les politiques à l'échelle de la société.

Les interventions dans ce domaine visent à remédier aux problèmes spécifiques de santé et de nutrition des femmes sont sans aucun doute importantes, mais leur nature et leur portée devront toujours être définies en fonction d'un contexte et d'une localisation spécifiques.

de la famille, c'est seulement une fois que ces derniers ont fini de s'occuper de leur propre parcelle. De plus, le fait qu'en règle générale les ménages dirigés par des femmes ont tendance à exploiter des parcelles plus petites ne compense guère la moindre disponibilité de main-d'œuvre familiale. À titre d'illustration, s'agissant des petits cultivateurs de maïs du Malawi, les femmes, bien qu'ayant moins de superficie à exploiter, utilisent environ 10 pour cent de main-d'œuvre en moins par hectare que leurs homologues masculins, et une bonne partie de cette main-d'œuvre leur est fournie par les enfants, qui doivent travailler pour compenser l'absence de leur mère lorsqu'elle se consacre à d'autres obligations (Takane, 2008).

Du fait non seulement de leurs responsabilités vis-à-vis de la famille et de la communauté, mais aussi des normes régissant

le travail respectif des hommes et celui des femmes, le travail agricole de ces dernières ne peut pas être aussi productif que celui de leurs homologues masculins, si bien qu'il leur est plus difficile de réagir en cas d'augmentation des cours des produits agricoles. Il arrive que les normes culturelles applicables à certaines activités agricoles telles que le labourage et la pulvérisation les rendent tributaires de la main-d'œuvre masculine, les exposant à des retards qui engendrent des pertes de production. À titre d'exemple, au Malawi, les productrices de maïs ont besoin du concours masculin pour le labourage; or, il est fréquent que les ménages dirigés par des femmes ne comportent pas de membres masculins capables d'exécuter ce travail et ne disposent pas des liquidités voulues pour en embaucher. Il s'ensuit que les femmes cultivent des

parcelles plus petites et, partant, obtiennent des volumes de production inférieurs (Gilbert, Sakala et Benson, 2002). Prises dans cet ensemble de contraintes et incapables de générer le revenu nécessaire à l'obtention de crédit et aux garanties de remboursement, les exploitantes du Malawi ont du mal à entreprendre des cultures commerciales telles que le tabac ou le maïs amélioré, qui requièrent des intrants commerciaux. Il arrive même que les difficultés d'obtention de main-d'œuvre empêchent les ménages dirigés par des femmes de soumettre tout simplement des demandes de crédit (Chipande, 1987). En Éthiopie, où les normes culturelles exigent que le labourage soit effectué par les hommes, les ménages dirigés par des femmes ont une production inférieure, précisément parce qu'ils ont du mal à se procurer de la main-d'œuvre masculine (Holden, Shiferaw et Pender, 2001).

L'instruction

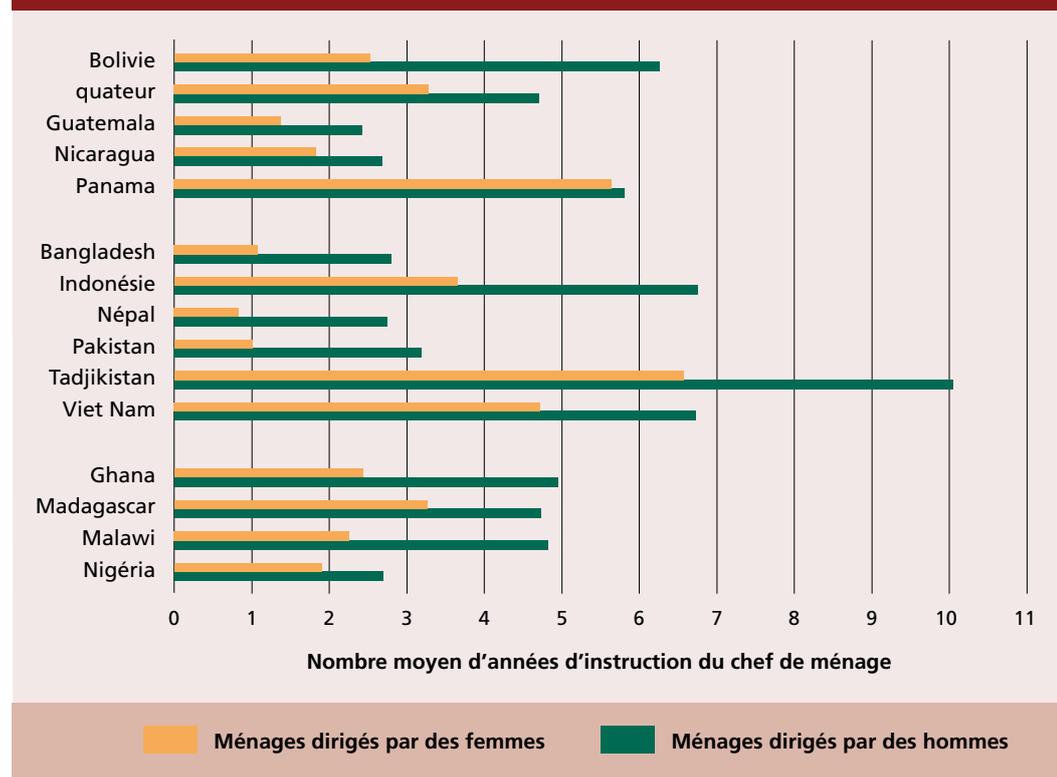
Le capital humain, facteur déterminant des chances offertes à l'individu dans la

société, présente une corrélation directe avec la capacité productive des ménages et leur bien-être économique et social. Le niveau de capital humain présent au sein d'un ménage, généralement représenté par le niveau d'instruction du chef de famille ou le niveau d'instruction moyen des adultes en âge de travailler au sein du ménage, est étroitement lié à d'autres critères tels que la productivité agricole, le revenu du ménage et la qualité de la nutrition – tous facteurs qui, en dernière analyse, conditionnent le bien-être du ménage mais aussi la croissance économique à l'échelle nationale (Banque mondiale, 2007a).

La disparité de niveau d'instruction entre hommes et femmes est un facteur aussi marqué que répandu (voir Figure 11). Dans tous les pays représentés par l'échantillon – à l'exception du Panama, où la différence n'est pas statistiquement significative – les femmes qui occupent les fonctions de chef de famille sont moins instruites que leurs homologues masculins. Selon les données recueillies, dans la plupart des pays en développement et ce, indépendamment de la région ou du niveau de développement

FIGURE 11

Niveau d'instruction des hommes et des femmes dirigeant un ménage rural



Sources: FAO, 2010d et Anríquez, 2010

économique, les femmes assumant la direction de la famille sont désavantagées pour ce qui est de l'accumulation du capital humain.

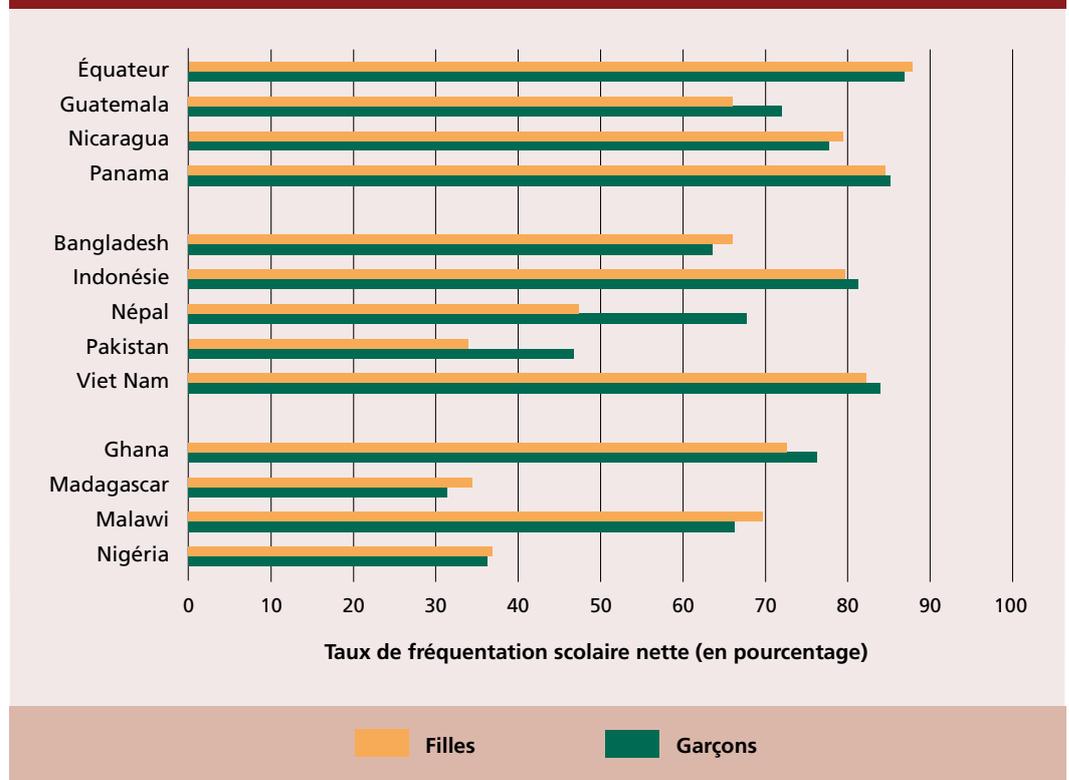
Ce constat est l'expression d'un passé lourd de préjugés contre l'instruction des filles. Mais en dépit de ce préjugé, on a observé, pour la catégorie d'actifs que constitue l'accumulation de capital humain, un rétrécissement indéniable du fossé hommes-femmes au cours des dernières décennies. Même si l'évolution a été inégale d'une région à l'autre et s'il demeure des écarts persistants, les taux de scolarisation des filles au niveau primaire ont notablement augmenté, réduisant le fossé avec les garçons. Sur les 106 pays qui ont adhéré à l'OMD 3 concernant l'égalité des sexes en matière d'accès à l'instruction, 83 avaient atteint cet objectif dès 2005 (Banque mondiale, 2007b). La plupart des pays figurant dans la base de données RIGA ont atteint la parité garçons-filles à

l'école primaire, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les taux de fréquentation scolaire des garçons et des filles (voir Figure 12). C'est précisément dans le domaine de l'instruction primaire, mais aussi dans le secondaire, que certains des progrès les plus importants ont été réalisés en Amérique latine; malgré cela, le fossé hommes-femmes perdure dans les collectivités autochtones de nombre de pays de la région. Mais c'est en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne que la disparité en matière d'instruction – qui concerne aussi bien les taux de scolarisation que de réussite scolaire – reste la plus accentuée.

L'importance d'un bon niveau éducatif général étant posée, il convient de souligner la pertinence, pour les femmes, de connaissances spécifiques plus poussées tant en agronomie qu'en technologie dans les régions où elles ont un rôle important dans

FIGURE 12

Taux de fréquentation scolaire (enseignement primaire en milieu rural) des garçons et des filles



Notes: Les taux de fréquentation scolaire sont définis comme étant le nombre d'enfants d'âge scolaire fréquentant l'école primaire, en pourcentage du nombre total d'enfants d'âge scolaire. Un chiffre positif indique que le taux de fréquentation scolaire des garçons est supérieur à celui des filles. Seuls le Ghana, le Guatemala, le Népal et le Pakistan ont un chiffre qui s'écarte significativement de 0, à un taux de confiance de 95 pour cent.

Sources: FAO, Équipe RIGA.

le secteur agricole. Le monde industrialisé comme les pays en développement ont vu augmenter de façon notable, ces dernières décennies, le nombre de femmes qui travaillent dans la recherche en science et en technologie. Néanmoins, ce nombre reste faible dans la plupart des pays; il est donc urgent que l'on parvienne à accroître la représentation des femmes dans la recherche agricole, notamment en Afrique subsaharienne où les femmes contribuent de façon massive à la force de travail agricole. La présence de femmes en tant que scientifiques, gestionnaires de la recherche, conférencières et professeurs est en effet de nature à offrir des points de vue et des perspectives différents, aidant de la sorte les organismes de recherche à se pencher plus efficacement sur les défis spécifiques et urgents auxquels sont confrontés les agriculteurs africains. Ces femmes pourront également servir d'exemple aux étudiantes et aux autres femmes opérant dans le secteur agricole. Ajoutons que l'on a réussi, sur le continent africain, à augmenter de façon substantielle la proportion de femmes occupant des postes de niveau professionnel dans les établissements d'enseignement supérieur en agronomie et les instituts de recherche agricole (voir Encadré 6).

Les activités d'information et de vulgarisation

Les agriculteurs, lorsqu'ils doivent décider d'adopter ou non une innovation, ont un besoin crucial d'informations précises et fournies en temps opportun sur les nouvelles techniques et technologies. S'il est vrai que les services de vulgarisation privés jouent un rôle croissant dans certains pays comme le Brésil, la Chine et l'Inde, ce sont les services de vulgarisation publics qui demeurent, pour les agriculteurs de la plupart des pays en développement, une source vitale d'informations sur les nouvelles technologies. Ces services de vulgarisation couvrent la gamme très étendue de prestations fournies par les experts en agriculture, qui va de l'agroalimentaire à la santé en passant par d'autres domaines, et dont l'objet est d'améliorer la productivité et le bien-être général des populations rurales. S'il est établi que les services de vulgarisation agricole

peuvent procurer des augmentations marquées de rendement, force est de constater, d'une part, que dans les économies en développement leurs prestations restent limitées et ce, tant pour les hommes que pour les femmes, et d'autre part que les femmes tendent à y recourir moins que les hommes (Meinzen-Dick et divers collaborateurs, 2010). Selon les données, ventilées par sexe, réunies par la FAO dans son enquête de 1988-1989 portant sur les organismes de vulgarisation et couvrant 97 pays (à savoir l'étude la plus complète dont on dispose), les femmes n'étaient destinataires que de 5 pour cent de la totalité des ressources de vulgarisation. En outre, 15 pour cent seulement du personnel de vulgarisation étaient constitués de femmes (FAO, 1993).

Il faut rappeler que dans des contextes sociaux limitant les contacts entre hommes et femmes n'appartenant pas au même noyau familial, la pénurie d'agents de vulgarisation féminins constitue un obstacle concret à la participation des femmes. À noter également que la préférence accordée aux agents de vulgarisation féminins varie en fonction du pays et du statut conjugal. C'est ainsi qu'au Ghana, c'est la parité de contacts avec les agents de vulgarisation qui prévaut entre les agricultrices et les agriculteurs appartenant à des ménages dirigés par des hommes, alors que les agricultrices appartenant à des ménages dirigés par des femmes n'ont, elles, que des contacts beaucoup plus réduits, bien qu'elles soient disposées à interagir avec des agents de l'un ou l'autre sexe (Doss et Morris, 2001). En revanche, en République-Unie de Tanzanie, les agricultrices sont nombreuses à préférer s'entretenir avec un agent de vulgarisation féminin, si bien qu'on y dénombrait en 1997 un tiers d'agents féminins en service dans ce domaine alors qu'elles en étaient complètement absentes 15 ans auparavant (Due, Magayane et Temu, 1997).

Il demeure toutefois que, même lorsque les femmes ont accès aux services de vulgarisation, les avantages en restent peu perceptibles. Au Kenya par exemple, l'interaction avec les agents de vulgarisation a contribué de façon significative à améliorer la production des parcelles gérées par des hommes, mais on ne peut pas nécessairement en dire autant des parcelles à gestion féminine (Saito, Mekonnen et Spurling, 1994).

ENCADRÉ 6

La place des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche en sciences agricoles sur le continent africain¹

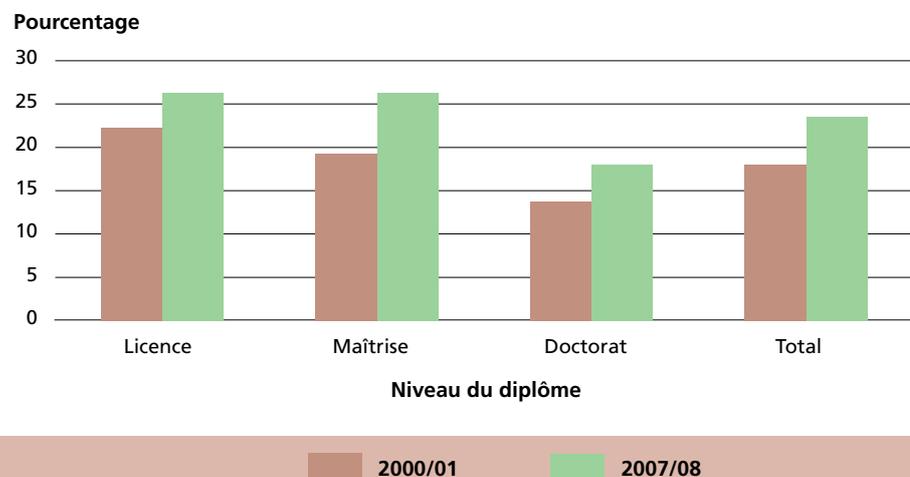
En 2008, les programmes ASTI (Indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles) et AWARD (La femme africaine dans la recherche et le développement agricoles) ont effectué, dans 15 pays d'Afrique subsaharienne, une enquête visant à recueillir des indicateurs de capacités ventilés par sexe et couvrant 125 organismes de recherche et instituts d'enseignement supérieur en sciences agricoles². L'étude a révélé que le nombre de femmes occupant un poste de cadre professionnel avait augmenté de moitié entre 2000/2001 et 2007/2008, et que dans quatre des 15 pays concernés, à savoir le Botswana, le Nigéria, le Sénégal et la Zambie, ce nombre avait même doublé. En termes relatifs, la part occupée par les femmes dans l'effectif total des catégories professionnelles était passée de 18 à 21 pour cent durant la même période. Cette augmentation, qui concernait les trois niveaux de formation universitaire (licence, maîtrise et

doctorat), présentait toutefois des variations considérables entre les 15 pays observés (voir Figures A et B). Ainsi, la participation du volet féminin à la recherche et à l'enseignement supérieur en sciences agricoles était particulièrement élevée en Afrique du Sud (41 pour cent), au Mozambique (35 pour cent) et au Botswana (32 pour cent). En revanche, on ne trouvait qu'une faible proportion de femmes dans le personnel agricole professionnel en Éthiopie (6 pour cent), au Togo (9 pour cent), au Niger (10 pour cent) et au Burkina Faso (12 pour cent). Par comparaison avec les autres pays de la région, les membres du personnel féminin professionnel étaient relativement plus instruits au Kenya, au Nigéria, en Afrique du Sud et en Ouganda, pays où plus d'un quart d'entre eux étaient titulaires d'un doctorat.

La participation des femmes à la recherche agricole et son évolution future ne manquera pas d'être

FIGURE A

Variation de la proportion moyenne de femmes parmi les cadres des établissements d'enseignement agricole et d'enseignement supérieur dans 14 pays africains, par niveau de diplôme, entre 2000/01 et 2007/08

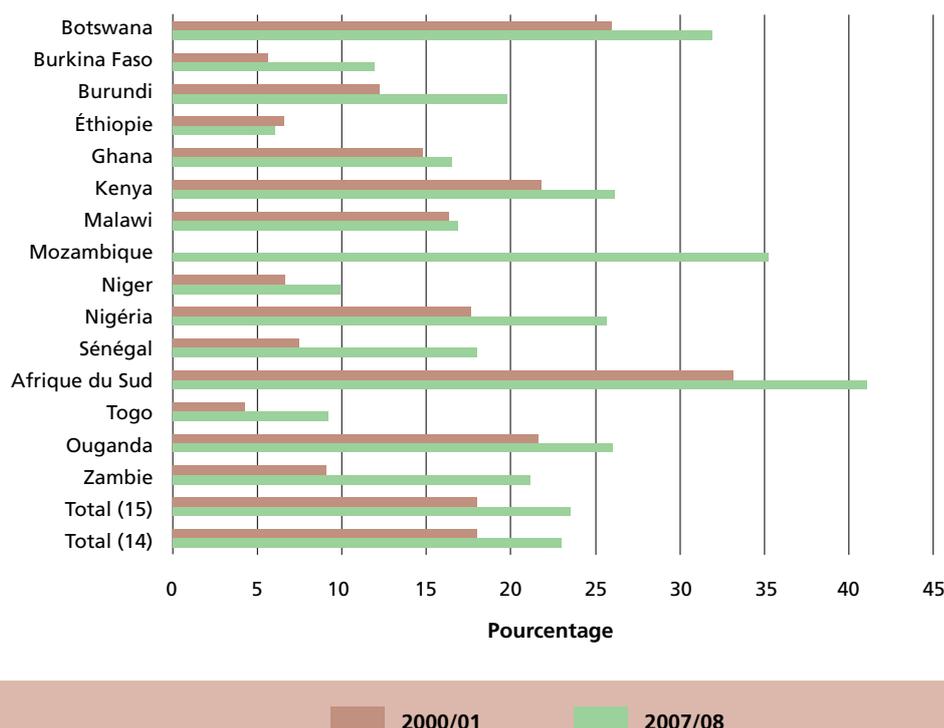


Note: à l'exclusion du Mozambique, pour lequel des données ne sont pas disponibles pour 2000/01.

Source: Beintema et Di Marcantonio, 2009, sur la base de séries de données ASTI.

FIGURE B

Variation de la proportion de femmes parmi les cadres, par individus, entre 2000/01 et 2007/08



Note: À l'exclusion du Mozambique, pour lequel des données ne sont pas disponibles pour 2000/01.

Source: Beintema et Di Marcantonio, 2009, sur la base de séries de données ASTI.

influencée par les taux actuels d'inscription en faculté et de délivrance de diplômes. Le nombre des femmes qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur est en augmentation, non seulement en Afrique subsaharienne mais également dans d'autres régions du monde (Institut statistique de l'UNESCO, 2006; UNESCO, 2004). Il semble que tel soit également le cas en sciences agricoles, même si l'on ne dispose malheureusement pas de données évolutives ventilées par sexe. L'on sait toutefois que la plupart des étudiantes en sciences agricoles sont inscrites au niveau de la licence. Ce constat, qui vaut également pour leurs homologues masculins, est dû au fait que de

nombreuses facultés et écoles de sciences agricoles d'Afrique subsaharienne n'ont que des programmes modestes d'études débouchant sur des doctorats et des maîtrises.

La proportion croissante de femmes employées à un niveau professionnel dans le secteur agricole et d'étudiantes inscrites en sciences agricoles semble témoigner du rétrécissement du fossé hommes-femmes dans ce domaine sur le continent africain, et particulièrement en Afrique australe. Toutefois, cette augmentation du nombre de femmes – parallèlement à celui des hommes – qui intègrent la recherche et l'éducation supérieure agricoles concerne avant tout des personnes jeunes, titulaires de

ENCADRÉ 6 (suite)

La place des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche en sciences agricoles sur le continent africain

diplômes de niveau inférieur et qui ne font qu'amorcer leur carrière. C'est ainsi qu'en moyenne, plus de 50 pour cent du personnel féminin professionnel des 15 pays retenus pour l'échantillon avaient moins de 41 ans – contre 42 pour cent s'agissant du personnel professionnel masculin. En moyenne également, 31 pour cent du personnel féminin et 27 pour cent du personnel masculin étaient titulaires d'une licence en sciences. Signalons toutefois que ces moyennes, établies sur 15 pays, cachent des variations très marquées d'un pays à l'autre (voir Beintema et Di Marcantonio, 2009).

On observe par ailleurs un déclin disproportionné de la courbe de présence féminine à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie de carrière. C'est ainsi que les femmes détiennent 14 pour cent seulement des postes de gestion, soit une proportion nettement plus faible que la part globale du

personnel féminin du secteur agricole. Les femmes sont notamment moins représentées que leurs homologues masculins aux postes supérieurs de recherche et de gestion, de même qu'au niveau décisionnaire.

¹ Cette section, qui a été établie par Nienke Beintema, puise dans les ensembles de données ASTI (Indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles) (www.asti.cgiar.org), Beintema (2006), et Beintema et Di Marcantonio (2009). Rappelons que le programme ASTI est géré par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), que le programme AWARD est géré par le Programme Égalité des sexes et diversité du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).

² Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Togo et Zambie.

On a observé que les agents des services de vulgarisation tendent à s'adresser plus souvent aux agriculteurs qu'aux agricultrices car ils sont influencés par l'idée, aussi diffuse qu'erronée, que les femmes ne se consacrent guère aux activités agricoles et que, de toute façon, les conseils dispensés dans le cadre du service de vulgarisation finiront par « filtrer vers le bas » depuis le chef de famille vers tous les autres membres du ménage. En outre, les services de vulgarisation sont souvent orientés vers les agriculteurs qui ont la meilleure probabilité d'adopter des innovations modernes, en d'autres termes ceux d'entre eux disposant de ressources suffisantes dans des secteurs solidement implantés. Comme nous l'avons vu plus haut, les femmes sont moins bien placées pour accéder aux ressources et risquent, par conséquent, d'être laissées à l'écart par les agents des services de vulgarisation (Meinzen-Dick et divers collaborateurs, 2010).

Enfin, la manière dont sont fournies les prestations des services de vulgarisation risque

de limiter l'obtention, par les agricultrices, d'informations concernant les innovations. Le fait que, de manière générale, les femmes ont un niveau d'instruction inférieur à celui des hommes, risque de restreindre leur participation active à des stages de formation pour lesquels on a largement recours aux supports écrits. En outre, le manque de temps et les restrictions d'ordre culturel risquent d'entraver la participation des femmes aux activités de vulgarisation comme les journées consacrées aux applications pratiques, que ce soit à l'extérieur de leur village ou au sein de groupes mixtes (Meinzen-Dick et divers collaborateurs, 2010).

Au cours de la dernière décennie, dans le but de s'écarter du modèle hiérarchique de fourniture de services de vulgarisation et de passer à des prestations davantage axées sur les besoins des opérateurs agricoles, on a élaboré et testé plusieurs approches innovantes et basées sur la participation. Ces approches semblent se prêter à un ciblage plus efficace des femmes et leur

permettre de mieux assimiler les innovations (Davis et divers collaborateurs, 2009); nous en traiterons au Chapitre 5. Par ailleurs, les approches participatives, qui encouragent la communication entre opérateurs agricoles et chercheurs, peuvent favoriser la constitution de boucles de retour d'informations positives permettant aux chercheurs d'adapter les innovations aux besoins locaux.

Il convient d'ajouter que les technologies modernes d'information et de télécommunications telles que la radio, les téléphones portables, les ordinateurs et les services d'Internet peuvent contribuer de façon importante au transfert d'informations, car non seulement elles permettent d'accéder à l'information et de la diffuser rapidement, mais elles encouragent aussi la mise en réseau, la mobilisation des ressources et la poursuite de fins éducatives. Depuis 2005, les abonnements de téléphonie portable ont plus que doublé dans les pays en développement. À ce jour, sur 100 habitants des pays en développement, 57 souscrivent un abonnement de téléphone portable, alors qu'ils n'étaient que 23 en 2005 (UIT, 2010). Or, le recours à ces technologies peut profiter aux femmes des campagnes, entravées dans leurs déplacements jusqu'aux marchés éloignés. Certes, ces mêmes femmes risquent d'avoir du mal à mettre à profit de telles technologies, du fait qu'elles sont peu instruites et qu'elles manquent de temps et d'argent. C'est pourquoi il serait souhaitable de les aider en instaurant des centres qu'elles pourront visiter, améliorant ainsi leurs chances de bénéficier de ces moyens (Best et Maier, 2007).

Services financiers

Les services financiers portant notamment sur l'épargne, le crédit et les contrats d'assurance contribuent à améliorer la production agricole, consolident la sécurité alimentaire et stimulent la vitalité économique des ménages, de la communauté et de l'ensemble du pays. De nombreuses études ont démontré qu'améliorer l'accès direct des femmes aux ressources financières revient à potentialiser les investissements sous forme de capital humain en promouvant la santé, la qualité de la nutrition et l'instruction des enfants.

Lorsque les producteurs agricoles ne sont pas en mesure de couvrir leurs dépenses immédiates, ou lorsqu'ils souhaitent passer à des techniques plus productives, mais également plus coûteuses, ils doivent se tourner soit vers le marché du crédit, soit vers d'autres sources d'appoint financier. Privés d'un tel concours, ces producteurs risquent de ne pas pouvoir assumer les risques ni procéder aux mises de fonds que supposent les innovations et les investissements nécessaires à l'amélioration de leur productivité, de leur revenu et de leur bien-être.

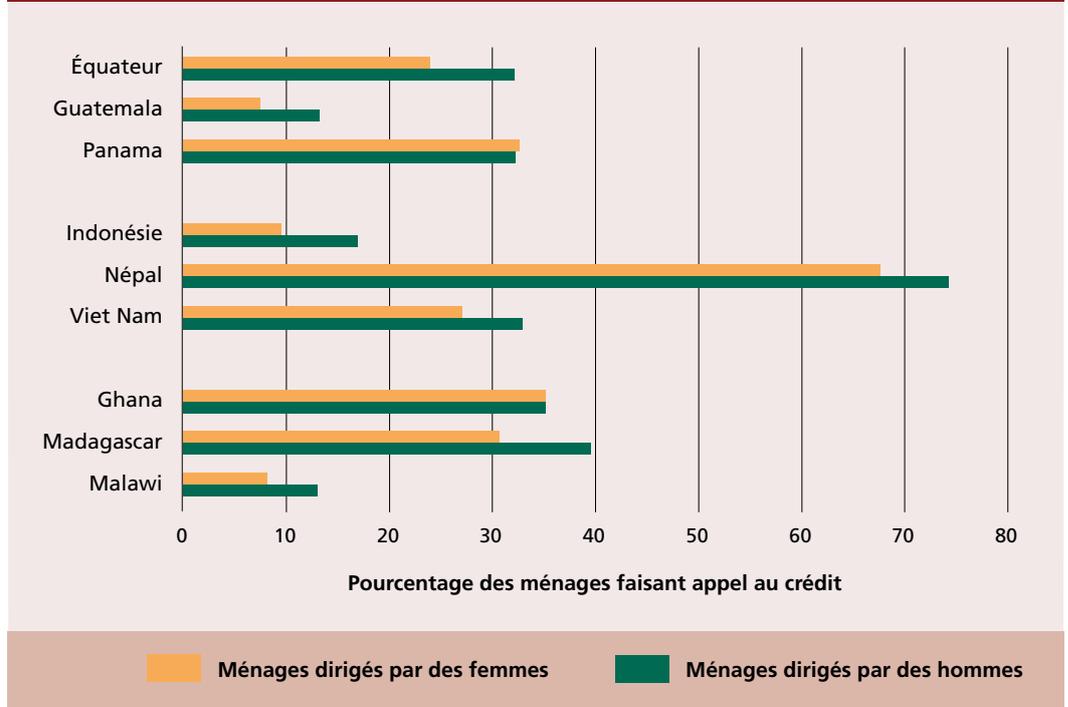
Les faits observés indiquent que les marchés du crédit n'accordent pas le même traitement aux hommes et aux femmes. Il existe en effet des barrières juridiques et des impératifs culturels qui, dans certains cas, interdisent aux femmes d'être détentrices d'un compte en banque ou de passer directement des contrats d'ordre financier. De manière générale, les femmes ont une moindre maîtrise des catégories d'actifs fixes qui sont habituellement exigés comme caution d'un prêt. Il existe donc une discrimination institutionnelle, de la part des organismes de prêts privés et publics qui, souvent, tend à décourager les femmes d'obtenir de tels concours en leur restreignant les facilités, ou en leur accordant des prêts d'un montant inférieur à ceux consentis aux hommes pour des activités analogues (Fletschner, 2009; Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009).

Dans sept des neuf pays qu'englobe l'ensemble des données RIGA, les ménages dirigés par des femmes sont moins bien positionnés que leurs homologues à direction masculine pour obtenir du crédit (Figure 13). À Madagascar, par exemple, la proportion de ménages dirigés par des femmes qui ont recours au crédit est inférieure de 9 pour cent à celle des ménages dirigés par des hommes. On notera que le Ghana et le Panama se distinguent par le fait qu'on n'y enregistre pas de disparités hommes-femmes pour ce qui est de l'octroi de crédit.

D'autres observations viennent par ailleurs confirmer l'existence d'un fossé hommes-femmes en matière d'accès au crédit. Au Nigéria, 14 pour cent des hommes obtiennent officiellement du crédit contre 5 pour cent seulement des femmes, et au Kenya, ces pourcentages sont de 14 et 4 pour

FIGURE 13

Recours au crédit rural, dans les ménages dirigés par des femmes et dans ceux dirigés par des hommes



Note: Calculs faits à partir d'enquêtes sur les ménages, représentatives sur le plan national. La différence entre le pourcentage de ménages dirigés par des hommes faisant appel au crédit et le pourcentage équivalent de ménages dirigés par des femmes indique le fossé existant entre hommes et femmes.

Sources: FAO, Équipe RIGA et Anríquez, 2010.

cent respectivement (Saito, Mekonnen et Spurling, 1994). En Ouganda, les exploitantes agricoles reçoivent tout juste un pour cent du crédit offert dans les zones rurales (Dolan, 2004). Toujours en Ouganda, la quasi-totalité des ménages dirigés par des femmes interrogés ont déclaré souhaiter élargir leurs activités agricoles mais se trouver entravés par le manque d'argent nécessaire à l'achat de terre ou d'intrants tels que les semences, engrais et pesticides ainsi qu'à l'embauche de main-d'œuvre, plaçant le crédit parmi les principales barrières à la diversification de leurs moyens d'existence (Ellis, Manuel et Blackden, 2006).

Au Bangladesh, les femmes ont perçu, en 1980, environ 5 pour cent du montant des prêts accordés par les institutions financières, et à peine plus en 1990, en dépit de l'apparition dans le pays de programmes spéciaux de crédit orientés vers les femmes au cours de la période à l'étude (Goetz et Gupta, 1996). D'autres observations concernant le Bangladesh indiquent que même lorsque de tels programmes

réussissent à améliorer l'accès des femmes au crédit, celles-ci risquent de ne pas pouvoir conserver la maîtrise des fonds accordés: à titre d'illustration, White (1991) a constaté que près de 50 pour cent des prêts crédités aux femmes étaient utilisés pour les activités productives des hommes; Goetz et Gupta (1996), quant à eux, ont rapporté que les femmes ne conservaient, en moyenne, une maîtrise totale ou significative des prêts obtenus par elles que dans 37 pour cent des cas; enfin, Chowdhury (2009) signale que, s'agissant du crédit obtenu par les femmes auprès de la Grameen Bank, il existait une corrélation positive importante entre ces prêts et les résultats obtenus par les micro-entreprises dirigées par des hommes – mais pas avec ceux obtenus par les micro-entreprises dirigées par des femmes.

En Asie de l'Est, le tableau concernant les disparités d'accès au crédit donne des résultats mitigés. En Chine, de Brauw et divers collaborateurs (2008) ont constaté que les ménages au sein desquels les femmes gèrent leurs propres parcelles semblent

obtenir un accès quasi identique à la terre et au crédit, relativement aux ménages dirigés par des hommes. En revanche, une étude menée au Viet Nam par la FAO et le Programme des Nations unies pour le développement (FAO/PNUD, 2002) révèle que les ménages dirigés par des femmes empruntent moins que les ménages à direction conjointe, qu'ils ont un accès plus limité aux crédits officiels et doivent payer des intérêts plus élevés pour les prêts consentis.

En ce qui concerne l'Amérique latine, Fletschner (2009) nous apprend qu'au Paraguay, les femmes à la tête d'un foyer rural n'obtiennent généralement pas de prêts auprès des banques d'État ou des négociants en gros et que seules les coopératives leur viennent en aide. L'auteur constate qu'à conditions socioéconomiques équivalentes, les femmes ont moins de probabilité que les hommes de recourir au crédit et qu'elles ne peuvent pas toujours compter sur leur mari pour surmonter les restrictions qui leur sont imposées dans ce domaine. De telles restrictions ont sur leurs capacités de production une incidence négative qu'il est possible de mesurer: à titre d'exemple, en plus de cette perte d'efficacité due aux contraintes d'accès au crédit du mari, les ménages dont la femme ne peut pas obtenir de crédits suffisants perdent 11 pour cent d'efficacité. (Fletschner, 2008).

Le rôle de la technologie

L'accès aux nouvelles technologies est essentiel au maintien et à l'amélioration de la productivité agricole. Or, la disparité hommes-femmes se fait sentir dans l'accès à toute une série d'actifs et de technologies agricoles, qu'il s'agisse de machines et d'outils, de variétés améliorées de plantes et de races d'animaux, d'engrais, de mesures de lutte contre les ravageurs ou encore de techniques de gestion. Tout un éventail de contraintes, notamment les disparités entre hommes et femmes décrites plus haut, se traduisent par des inégalités dans l'obtention ou l'adoption de nouvelles technologies, de même que dans l'utilisation d'intrants commerciaux et de technologies existantes.

Il faut, pour pouvoir utiliser des intrants commerciaux, disposer d'un certain nombre

d'éléments complémentaires tels que la terre, le crédit, le savoir-faire et la main-d'œuvre. Or, tous ces éléments sont généralement plus difficiles à obtenir pour les ménages dirigés par des femmes que pour leurs équivalents masculins. L'adoption de techniques plus perfectionnées, si elle présente une corrélation positive avec le niveau d'instruction, doit également obéir aux contraintes de temps (Blackden et divers collaborateurs, 2006). S'agissant d'une activité comme l'agriculture, dont les temps de réaction sont longs, il faut disposer de fonds de roulement afin de pouvoir acheter des intrants commerciaux comme les engrais et les variétés améliorées de semences; or, comme nous l'avons vu plus haut, les femmes doivent surmonter davantage d'obstacles que les hommes pour obtenir du crédit. Enfin, les femmes tendent à être moins capables d'assumer le risque, ce qui peut nuire à l'adoption de techniques et d'intrants plus avancés.

Les études sur cette question mettent en relief les différences marquées qui existent, d'une région à l'autre, entre hommes et femmes concernant l'adoption de technologies plus avancées et l'utilisation d'intrants commerciaux (voir Peterman, Quisumbing et Behrman, 2010, pour un examen détaillé des écrits spécialisés). Elles relèvent notamment que les ménages dirigés par des hommes utilisent beaucoup plus d'engrais que leurs homologues féminins, et cela dans tous les pays examinés (Figure 14). À noter que, si la tendance est sans équivoque pour l'ensemble des technologies et des régions, le degré d'inégalité varie notablement et semble beaucoup plus prononcé en Asie du Sud (Bangladesh et Pakistan), de même qu'en Afrique de l'Ouest (Ghana et Nigéria).

L'étude détaillée pays par pays est par ailleurs révélatrice. Au Ghana, par exemple, Doss et Morris (2001) ont constaté que 39 pour cent seulement des exploitantes agricoles optaient pour des variétés améliorées de plantes cultivées, contre 50 pour cent des opérateurs, en raison de leur accès plus limité à la terre, à la main-d'œuvre familiale et aux services de vulgarisation. Plusieurs études portant sur le Kenya démontrent que les taux d'adoption de semences et d'engrais améliorés sont beaucoup plus faibles pour les ménages dirigés par des femmes. De telles différences s'expliquent par les facteurs suivants: accès restreint à la terre et à la main-d'œuvre, niveaux d'instruction

inférieurs et moindre accès au marché du crédit (Kumar, 1994; Saito, Mekonnen et Spurling, 1994; Ouma, De Groote et Owuor, 2006). Au Bénin et au Malawi, les restrictions en matière de crédit limitent également l'emploi d'engrais par les ménages dirigés par des femmes (Minot, Kherallah et Berry, 2000). Au Burkina Faso enfin, les femmes utilisent moins d'engrais par hectare que les hommes (Udry et divers collaborateurs, 1995).

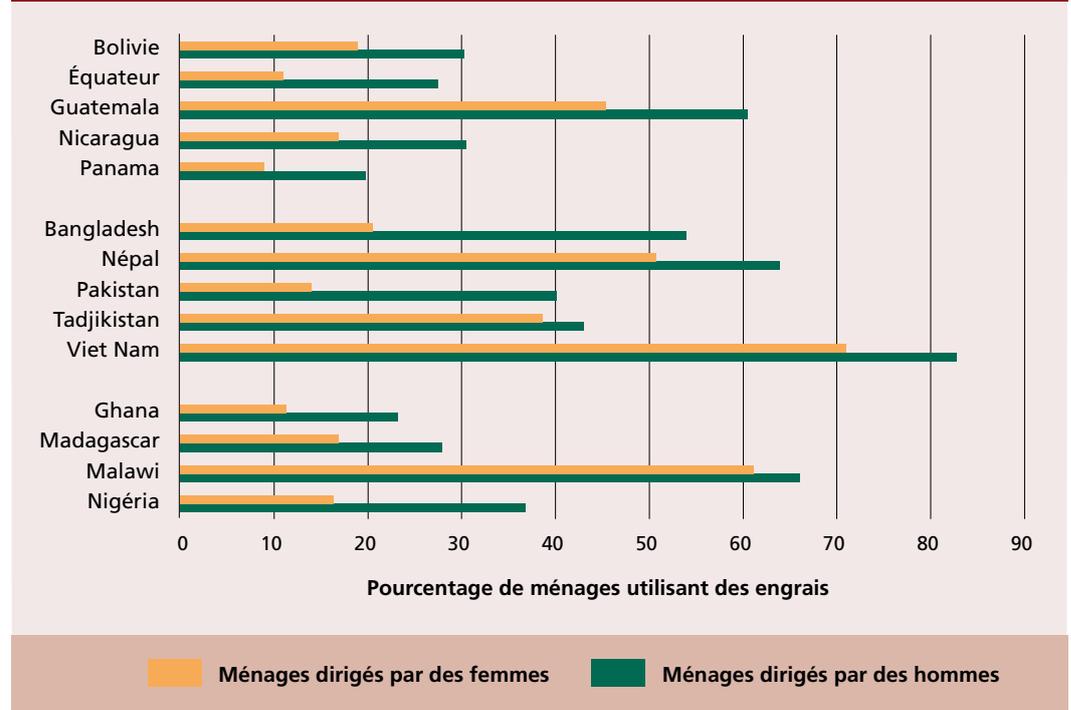
Rares sont les études qui proposent des données ventilées entre hommes et femmes sur la mécanisation, c'est-à-dire sur le recours aux instruments et autres équipements mécanisés de travail agricole. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que des équipements tels que les tracteurs et les cultivateurs ne sont guère répandus de toute façon, notamment en Afrique subsaharienne. Dans tous les pays étudiés, la proportion d'agriculteurs qui utilisent des équipements et des instruments mécaniques reste très faible, mais elle l'est nettement plus, et souvent de façon très accentuée, pour les

agriculteurs appartenant à des ménages dirigés par des femmes (voir Figure 15).

Quelques études remontant à la fin des années 80 et au début des années 90 mettent en relief les différences entre hommes et femmes en matière de propriété des instruments de travail ou d'accès à ces derniers. Ainsi, dans un périmètre irrigué de Gambie, où du riz était cultivé, aucune femme ne possédait de charrue et moins d'un pour cent d'entre elles étaient propriétaires d'une désherbeuse, d'un semoir ou d'un instrument de culture polyvalent, alors que la proportion des hommes en possession des mêmes équipements était, respectivement, de 8, 12, 27 et 18 pour cent (von Braun, Hotchkiss et Immink, 1989). Si l'on prend en compte les données d'une enquête sur les ménages couvrant trois districts au Kenya, la valeur de la panoplie d'outils détenus par les femmes ne représentait que 18 pour cent des outils et des équipements appartenant aux hommes (Saito, Mekonnen et Spurling, 1994).

FIGURE 14

Utilisation d'engrais dans les ménages dirigés par des femmes et dans ceux dirigés par des hommes

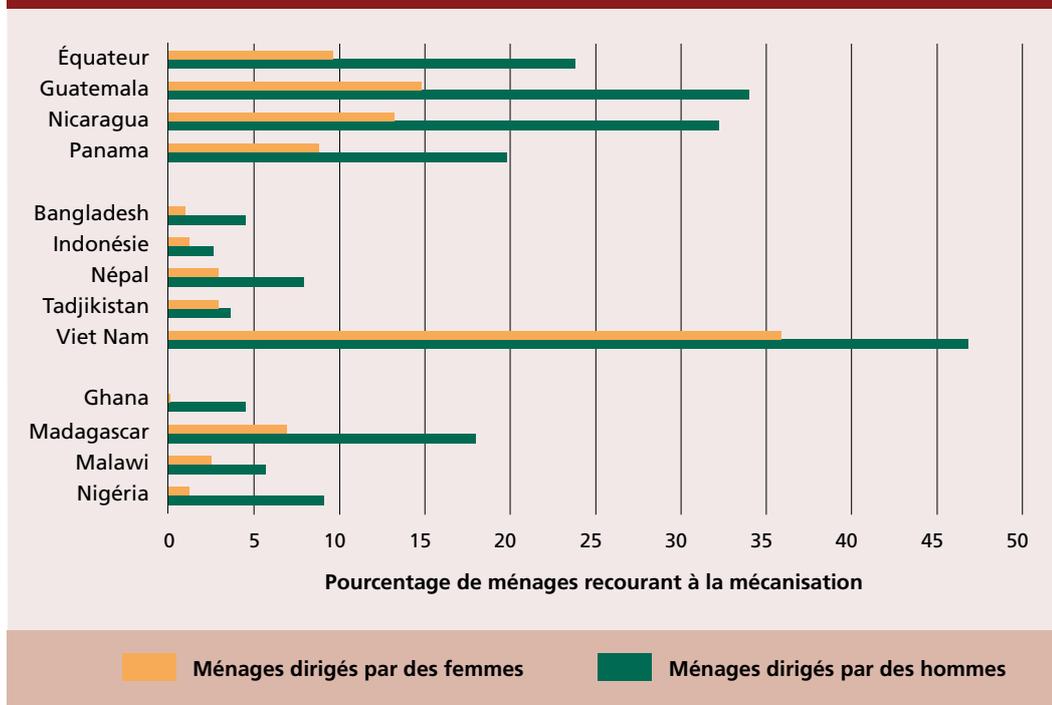


Note: Calculs effectués à partir d'enquêtes sur les ménages représentatives sur le plan national. Les différences entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes sont significatives, à un niveau de confiance de 95 pour cent, pour tous les pays.

Sources: FAO, Équipe RIGA et Anríquez, 2010.

FIGURE 15

Recours à la mécanisation dans les ménages dirigés par des femmes et dans ceux dirigés par des hommes



Note: Calculs effectués à partir d'enquêtes sur les ménages représentatives sur le plan national. Les différences entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes sont significatives, à un niveau de confiance de 95 pour cent, pour tous les pays.

Sources: FAO, Équipe RIGA et Anríquez, 2010.

Une étude plus récente portant sur les différences de productivité entre les hommes et les femmes dans un périmètre rizicole irrigué du centre du Bénin révèle que les motocultivateurs utilisés pour le labourage et pour le transport font l'objet d'une gestion collective, mais que les groupements de femmes devaient attendre, pour commencer le labourage, que les opérateurs de motocultivateurs aient achevé leur travail dans les champs exploités par les hommes. Ainsi, du fait des retards subis par leurs opérations de labourage et leurs semis, les femmes, dont la récolte avait été amputée, ne pouvaient participer à la deuxième campagne agricole (Kinkingninhou-Médagbé et divers collaborateurs, 2010). Et les conséquences de ces disparités entre hommes et femmes en matière d'utilisation des équipements ne s'arrêtent sans doute pas là. Ainsi, Quisumbing (1995) conclut que les agriculteurs mieux pourvus en terre et mieux équipés ont davantage de chances d'adopter des technologies innovantes,

ce qui illustre bien la complémentarité réciproque des intrants agricoles.

Mais il est un autre facteur, à savoir la difficulté de recours à la technologie du transport qui, souvent, restreint la mobilité des femmes et, partant, leur capacité à transporter leurs récoltes vers les marchés (voir Encadré 7).

Il convient de souligner que toutes les catégories de ménages dirigés par des femmes ne pâtissent pas dans la même mesure du manque d'accès à la technologie. S'il est vrai qu'au Kenya, c'est dans les petites exploitations dirigées par une femme célibataire, divorcée ou veuve que le recours à la traction animale est le plus rare, en revanche, les ménages dirigés par des femmes dont le mari vit à l'extérieur ont davantage de chances de recourir à la traction animale et à la main-d'œuvre louée, du fait que ces ménages continuent de bénéficier du nom du mari et du réseau social correspondant, en même temps que, bien souvent, de ses envois de fonds (Wanjiku et divers collaborateurs, 2007).

ENCADRÉ 7

Les petits caféiculteurs de l'Ouganda – production et commercialisation

Le café, principal produit d'exportation de l'Ouganda, fournit des emplois directs et indirects à environ 5 millions de personnes (Banque de l'Ouganda, 2001; Kempaka, 2001). Les petits caféiculteurs pratiquent généralement la culture mixte, mêlant les plants de caféiers à des cultures de base telles que la banane, le plantain, les haricots, la patate douce et le maïs. En règle générale, les méthodes de culture du café sont simples, le recours à des intrants commerciaux tels que les engrais ou les pesticides est minime, et l'irrigation est rare.

Hill et Vigneri (2009) tirent leurs observations d'un échantillon de 300 ménages de caféiculteurs, interrogés en 1999 et en 2003, dont 23 pour cent étaient dirigés par des femmes, en majorité des veuves, mais également des femmes célibataires, séparées ou divorcées. Ces ménages avaient à leur disposition moins de main-d'œuvre, de terre et de caféiers que les ménages dirigés par des hommes; leur niveau de vie ainsi que leur degré d'instruction étaient également inférieurs. On trouvait généralement à la tête de ces ménages des femmes d'un âge relativement avancé, qui, souvent, avaient assumé la responsabilité de chef de famille suite au décès de leur époux. Compte tenu des différences très marquées en matière de taille de l'exploitation, de liquidités et de capital humain, on peut s'attendre à ce qu'il y ait également de fortes différences entre les ménages dirigés par des hommes et les ménages dirigés par des femmes en ce qui a trait au choix des cultures, aux méthodes de production et aux modalités d'accès au marché.

Il convient de noter que la part de travail allouée à la production de café ainsi que la proportion des arbres donnant lieu à cueillette était comparable entre les deux catégories de ménage, de même que le rendement des arbres exploités. Toutefois, du fait

que les ménages dirigés par des femmes disposaient de superficies nettement plus réduites, les femmes écoulaient des volumes plus réduits que les hommes (47 kilos seulement, en moyenne, contre 151 kilos pour les hommes).

La majeure partie de ces petits exploitants vendait leur café sous la forme de baies séchées, connues localement sous l'appellation de *kiboko*, laissant le soin de la mouture aux négociants qui leur achetaient leur récolte. Certains caféiculteurs – les hommes chefs de famille plus souvent que leurs homologues féminines – acheminaient leur production jusqu'au marché, ce qui leur permettait d'en obtenir un meilleur prix. Les transactions effectuées par les ménages dirigés par des hommes se déroulaient dans une proportion de 15 pour cent sur le marché voisin, alors que ce pourcentage n'était que de 7 pour cent pour les femmes, peut-être parce que les hommes possédaient plus fréquemment une bicyclette que les femmes et pouvaient donc se rendre plus facilement au marché. En outre, les caféiculteurs percevaient un prix plus élevé pour leur café s'ils en assuraient la mouture avant de le vendre. Les ventes de café moulu ne représentaient que 3 pour cent du volume des transactions, et elles revenaient exclusivement aux ménages dirigés par des hommes.

L'étude conclut que les différences entre hommes et femmes dans les modalités de commercialisation s'expliquent en grande partie par le fait que les femmes n'écoulaient que des quantités inférieures de café et qu'elles n'ont pas de bicyclette. Les auteurs constatent également que les femmes se heurtent à un obstacle majeur, à savoir leur difficulté à exploiter des canaux de commercialisation conférant une valeur ajoutée. Les hommes, quant à eux, réussissaient à obtenir 7 pour cent de plus par kilo de café, en recourant précisément à ces canaux.

Messages-clés

- Sur un ensemble de régions et de contextes divers, les exploitantes agricoles doivent affronter des obstacles spécifiques à leur condition féminine qui restreignent leur accès aux intrants, aux actifs et aux services utiles à la production. On observe donc un fossé hommes-femmes qui touche l'accès à la terre, au bétail, à la main-d'œuvre agricole, à l'instruction, aux services de vulgarisation, aux services financiers et à la technologie.
- S'agissant des pays en développement pour lesquels on dispose de données, les femmes représentent entre 10 et 20 pour cent des exploitants agricoles; cependant, ce pourcentage cache d'importantes différences entre pays, parfois au sein d'une même région. En outre, c'est en Afrique que l'on trouve à la fois les pays présentant la proportion la plus faible et la proportion la plus élevée de femmes exploitantes agricoles.
- Dans la catégorie des petits exploitants, les parcelles cultivées par des ménages dirigés par des femmes sont plus petites dans la quasi-totalité des pays pour lesquels on dispose de données. Alors que cet écart est négligeable dans certains pays, dans d'autres, les exploitations gérées par des ménages dirigés par des femmes ne représentent que la moitié ou les deux tiers de celles gérées par des ménages dirigés par des hommes.
- Dans tous les pays pour lesquels on dispose de données, les cheptels des exploitantes agricoles sont beaucoup plus réduits que ceux de leurs homologues masculins. En outre, les femmes tirent des revenus moindres de leurs bêtes, de même qu'elles ont moins de chances de posséder des animaux de grande taille, comme les bovins, utiles pour la traction animale.
- Les ménages dirigés par des femmes disposent de moins de main-d'œuvre pour les travaux agricoles, du fait qu'ils sont généralement moins nombreux et ne comptent pas autant de membres adultes en âge de travailler, mais aussi parce que les femmes doivent accomplir des travaux ménagers, lourds et non rémunérés, qui les tiennent à l'écart d'activités plus productives.
- S'agissant du niveau d'instruction, on a observé une amélioration de la parité entre hommes et femmes au niveau national et, dans certains pays, les femmes parviennent même à dépasser les hommes dans ce domaine – dans la plupart des régions cependant, les femmes et les filles continuent d'accuser un retard. Le fossé entre hommes et femmes en matière éducative est particulièrement prononcé dans les zones rurales; parfois, les femmes qui se trouvent à la tête d'un ménage ont moins de la moitié des années d'instruction de leurs homologues masculins.
- Dans tous les cas de figure, les petits exploitants agricoles ont du mal à obtenir du crédit ou d'autres services financiers; mais il reste que, dans la plupart des pays, la proportion des petites exploitantes agricoles capables de se procurer du crédit est inférieure de 5 à 10 pour cent à celle des hommes de la même catégorie. Or, l'accès au crédit et aux assurances est important pour pouvoir accumuler et conserver d'autres actifs.
- Les femmes sont nettement moins bien placées pour utiliser les intrants commerciaux tels que les engrais et les semences améliorées, ou pour faire usage d'instruments et d'équipements mécaniques. Dans un grand nombre de pays, leurs chances d'utiliser des engrais sont inférieures de moitié à celle des hommes.